

Nouvelles fraîches



2024-10-15

Volume 10, numéro 7

Publipostage 40015960

Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue

Immeuble Albert Allain, 970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5

Tél. : 819 762-0833, abitibi-temiscamingue@upa.qc.ca

www.abitibi-temiscamingue.upa.qc.ca

Participer aux AGA : du temps bien investi

L'automne est bien amorcé. Les récoltes sont pratiquement terminées. J'espère qu'elles ont été satisfaisantes pour vous.

Voici la période de l'année où la fédération régionale de l'UPA et les syndicats locaux se préparent à tenir leur assemblée générale annuelle (AGA). Le terme peut faire peur et sembler très protocolaire, mais c'est d'abord et avant tout des rencontres qui servent à vous informer, mais surtout vous écouter. La région est vaste, les types de production sont variés et les priorités pour votre syndicat sont nombreuses. Mais c'est à vous de nous informer sur quoi nous devrions investir nos énergies pour la prochaine année.

L'UPA vous appartient et chaque décision est prise et validée par des producteurs agricoles. C'est une organisation qui écoute la base et qui agit pour la base, c'est-à-dire pour vous, les producteurs et productrices agricoles. Mais encore faut-il que vous nous fassiez part de vos priorités. Nous souhaitons nous doter d'une vision et nous projeter dans le futur, à travers nos discussions. Et si vous trouvez que cela ne change pas assez rapidement, pourquoi ne pas vous

impliquer à un des postes disponibles dans votre syndicat local? Vous serez alors en position de prendre des décisions pour les producteurs de votre secteur et d'influencer les décisions de l'UPA.

Vous pensez que j'exagère? Parlez-en au Syndicat local de l'UPA du Témiscamingue. La vaste mobilisation agricole, qui a secoué la province le printemps dernier, et qui a vu le gouvernement du Québec déboursier 200 millions de dollars (M\$) pour les producteurs, est née lors d'une rencontre du C.A. de ce syndicat local.

L'idée a cheminé rapidement jusqu'au Congrès général de l'UPA, à Québec, et a été adoptée par tous les producteurs et productrices, mais à la base, c'est un producteur qui a présenté l'idée à son syndicat local!

Chaque année, les syndicats locaux prennent des décisions, organisent des activités pour les producteurs et animent leur milieu. Ils sont à la base de notre organisation et méritent que vous vous déplaciez le temps d'une soirée ou d'une journée pour les aider à bien vous représenter.

Plan de financement

Chaque cinq ans, l'UPA adopte un nouveau plan de financement afin de financer adéquatement ses services. L'adoption du prochain plan de financement se fait cette année. Le plan de financement sera présenté dans chaque AGA des syndicats locaux et un vote sur celui-ci sera pris. Tous les producteurs et productrices du Québec font de même cet automne. Les délégués de la région prendront position sur le nouveau plan de financement lors du Congrès à Québec, en décembre. Il est donc important que vous veniez nous dire ce que vous en pensez lors de l'AGA de votre syndicat local.

Comme l'a dit Winston Churchill : il vaut mieux être acteur que critique! Au plaisir de vous rencontrer dans nos assemblées!

Merci à tous et toutes!



Pascal Rheault, président

Plan de financement de l'Union 2024-2029

par Martine Delage

Il y a 100 ans, l'UPA est née de la volonté des agriculteurs du Québec de se regrouper pour relever des défis difficilement surmontables individuellement. De cette façon, notre rapport de force est optimal vis-à-vis des instances gouvernementales et des autres maillons de la chaîne agroalimentaire de plus en plus concentrés. L'Union est financée **par et pour les producteurs agricoles**. C'est donc dire que ses actions syndicales sont financées uniquement par ces derniers, condition essentielle pour sa liberté d'agir et de les représenter. **Afin de maintenir notre rapport de force et notre capacité d'action**, tous les cinq ans, l'Union consulte ses membres sur un nouveau plan de financement. En résumé, le plan prévoit :

- Une indexation des budgets normalisés de tous les paliers pour tenir compte de l'inflation et pour refléter les hausses de masses salariales;
- La création d'un fonds pour mieux soutenir les syndicats locaux dynamiques (environ 183 000 \$);
- L'introduction d'un plancher minimum d'unités temps personne (UTP) pour plus d'équité entre les fédérations régionales. Notre région bénéficie de cette mesure;
- La recapitalisation de 100 000 \$ par année au Fonds de défense professionnelle afin de maintenir sa capacité d'action;
- La gestion des surplus accumulés : le financement est réduit si des surplus sont accumulés par l'affilié, ce qui générera une économie d'environ 500 000 \$/an;
- Le financement de divers projets :
 - UPA Développement international : 200 000 \$/an (actuel : environ 243 446 \$/an);
 - Fédération de la relève agricole du Québec : 420 000 \$/an (actuel : 409 400 \$/an);
 - Agricultrices du Québec : 195 600 \$/an (actuel : 145 600 \$/an);
 - Secteur forestier : 50 000 \$/an (statu quo);
 - Table horticole et table biologique : 120 000 \$/an (indexation annuelle);
 - Valorisation de la profession : 900 000 \$/an (statu quo);
 - Appui en vie syndicale : 600 000 \$/an – Soutien régional (indexation annuelle) et 197 000 \$/an – Soutien provincial (indexation annuelle);
 - Santé psychologique : 50 000 \$/an (statu quo).

Producteurs et productrices, vous serez consultés lors des AGA de syndicats locaux. Vos élus seront heureux d'échanger avec vous lors de ces rencontres!

Depuis plusieurs années, les producteurs et productrices demandent une formule plus équitable pour le financement de l'Union. **L'objectif est d'arriver à une cotisation variable ajustée selon le revenu de l'entreprise**. Les travaux sont en cours, mais en raison de l'ampleur du changement, le modèle actuel est maintenu jusqu'au déploiement de nouveaux mécanismes, soit dans environ deux ans.

Scénario de financement proposé

Année	Augmentation cotisation au 1 ^{er} janvier	Cotisation annuelle	Augmentation contribution au 1 ^{er} août
2025	+60 \$	466 \$	+4 %
2026	+10 \$	476 \$	+4 %
2027	+10 \$	486 \$	+4 %
2028	+10 \$	496 \$	+4 %
2029	+5 \$	501 \$	+4 %

Représentations de la Fédération par Martine Delage

5 juin : Rencontre interrégionale en vie syndicale (David Prince, responsable des communications et de la vie syndicale, et Anne-Marie Trudel, conseillère en aménagement et agroenvironnement).

11 juin : Activité au champ dans le cadre du projet PAD biodiversité (Pascal Rheault, président, David Prince et Anne-Marie Trudel).

11 juin : Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, par Zoom (Normand Lemieux, vice-président).

12 juin : Tournée des répondants en santé psychologique Abitibi-Témiscamingue (Linda Lavoie, coordonnatrice du Centre d'emploi agricole).

13 juin : Comité réflexion de la Confédération sur le développement organisationnel (Martine Delage, directrice).

13 juin : Comité de pilotage du projet de travailleur de rang de l'Abitibi (Normand Lemieux et Linda Lavoie).

14 juin : Conseil d'administration (C.A.) extraordinaire de la fédération régionale concernant les suites de la mobilisation et les annonces de mesures à court terme en réponse à la crise agricole.

19 juin : Journée sur la concertation de la main-d'œuvre (Linda Lavoie et Anne-Marie Trépanier, répondante en formation agricole).

19 et 20 juin : Rencontre des directeurs régionaux (Martine Delage).

20 juin : Journée sur les priorités bioalimentaires en Abitibi-Ouest (David Prince et Anne-Marie Trépanier, agente syndicale de la mise en marché de proximité).

20 juin : Journée sur la main-d'œuvre du Conseil régional des partenaires du

marché du travail (CRPMT) (Linda Lavoie et Anne-Marie Trépanier).

25 juin : Assemblée générale annuelle (AGA) 2023-2024 du Réseau Agriconseils Abitibi-Témiscamingue (Normand Lemieux et Martine Delage).

8 juillet : Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des GES (Pascal Rheault).

22 août : Journée de la rentrée de l'UPA provinciale à Trois-Rivières pour faire le point sur les enjeux et les dossiers de l'Union (Pascal Rheault, Martine Delage et David Prince).

28 août : C.A. du Collectif en formation agricole de l'Abitibi-Témiscamingue (Pascal Rheault, Martine Delage et Anne-Marie Trépanier).

29 août : C.A. de la fédération régionale de l'UPA

29 août : Table de travail du Plan de financement de l'UPA, par Zoom (Normand Lemieux).

3 septembre : Rencontre de Pascal Bérubé, porte-parole du Parti Québécois en matière d'agriculture et de ses co-porte-paroles (Pascal Rheault et Martine Delage).

4 et 5 septembre : Conseil général de l'Union (Pascal Rheault).

8 septembre : Journée Portes ouvertes Mangeons local à la Ferme Abitibienne de Palmarolle. Spécial 100^e de l'UPA avec les syndicats locaux et le court-métrage « Habiter la terre ».

9 septembre : Participation à l'AGA de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (Normand Lemieux).

10 septembre : Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des GES (Pascal Rheault).

13 septembre : C.A. du Centre technologique des résidus industriels, par Teams (Normand Lemieux).

13 septembre : Rencontre du CRPMT (Linda Lavoie).

17 septembre : Rencontre des directeurs régionaux (Martine Delage).

16 septembre : Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des GES (Pascal Rheault).

16 septembre : Participation au comité régional des Plans de développement de la zone agricole (PDZA), du MAPAQ (Martine Delage et Anne-Marie Trépanier).

20 septembre : Comité de pilotage du projet de travailleur de rang de l'Abitibi (Mélanie Rivard, Linda Lavoie et Normand Lemieux).

23 septembre : 5^e rencontre du comité de planification stratégique bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue (Martine Delage).

23 septembre : Table santé et bien-être des hommes (Normand Lemieux).

25 septembre : Comité exécutif de la fédération régionale.

26 septembre : 14^e Colloque RH de Rouyn-Noranda « Plongez au cœur de l'expérience! » (Martine Delage, Linda Lavoie et Julie Lavoie, conseillère en ressources humaines).

27 septembre : Table des présidents des Collectifs régionaux en formation agricole (Pascal Rheault).



Obligations de l'employeur lors d'une fin d'emploi par Julie Lavoie

Bien que plusieurs situations puissent conduire à une fin d'emploi, il est important de bien connaître les obligations de l'employeur. Que la raison du départ soit volontaire ou non, l'employeur a l'obligation de verser toutes les sommes dues (salaire, heures supplémentaires, indemnités de vacances et de fin d'emploi). Il doit également remettre un relevé d'emploi, idéalement dans les cinq jours suivant le dernier jour travaillé. Il doit de plus conserver le dossier de l'employé (politiques, formations, diplômes et CV) pendant trois ans suivant la fin d'emploi. Tout autre document concernant le travailleur doit être conservé selon la loi applicable, pouvant aller jusqu'à 40 ans (relevé d'emploi, rentes du Québec, registre de paie, régime de retraite, dossier médical, réclamations CNESST).

En vertu de la Loi sur les normes du travail, **l'employeur a l'obligation de remettre un avis de cessation d'emploi et de verser une indemnité de préavis s'il s'agit d'une fin d'emploi.** Si l'employé compte moins de 3 mois de service, il n'y a aucun délai pour remettre cet avis; s'il en compte de 3 à 12 mois moins 1 jour, le délai est d'une semaine; de 1 à 5 ans moins 1 jour, le

délai est de 2 semaines; de 5 à 10 ans moins 1 jour, le délai est de 4 semaines; de 10 ans et plus, le délai est de 8 semaines. **Le tout s'applique, sauf dans le cas d'une faute grave**, comme la fraude, le vol, la violence, le harcèlement psychologique ou sexuel, ou le manquement important au devoir de loyauté envers l'employeur.

Notez bien ici que le fardeau de la preuve revient toujours à l'employeur. Votre dossier doit être complet et conforme à la Loi. Par ailleurs, des dispositions particulières encadrent les travailleurs ayant deux ans et plus d'ancienneté au niveau de l'article 124 de la Loi dans lequel l'employeur doit démontrer que le motif de fin d'emploi est fondé sur des motifs justes et suffisants lors d'un congédiement. L'employé doit avoir eu la chance de se corriger grâce à une gradation des sanctions : avis verbal, avis écrit et suspension. Votre processus disciplinaire doit être encadré et impartial. Un guide peut vous servir de référence afin d'être équitable envers les travailleurs.

De plus, le travailleur doit avoir été informé des politiques et attentes fixées à son égard, et il doit connaître ce qu'il doit améliorer. L'employeur doit lui offrir soutien, formation et

temps pour l'aider à atteindre les objectifs. Enfin, le travailleur doit connaître le risque de congédiement, à défaut d'amélioration. À retenir : lors d'un congédiement, c'est à l'employeur de prouver hors de tout doute qu'il a agi de bonne foi, qu'il a tout fait en son pouvoir avant d'en arriver au congédiement. Notez bien ici que le travailleur peut déposer une plainte en vertu de l'article 32, s'il croit avoir été congédié sans cause juste et suffisante.

Pour justifier un congédiement, la faute doit revêtir une certaine gravité et entraîner des conséquences réelles pour l'employeur. L'employeur doit disposer d'un dossier complet dans lequel les faits sont notés, datés et signés par le travailleur. D'ailleurs, en principe, un travailleur, peu importe son ancienneté, ne devrait pas être surpris par l'annonce de son congédiement pour un motif disciplinaire ou administratif lié au rendement.

Si vous avez des questions, que ce soit pour obtenir de l'aide ou des conseils, nous vous invitons à contacter Julie Lavoie, conseillère en ressources humaines au CEA, au 819 762-0833, poste 4316, ou à jlavoie@upa.qc.ca.

Formations à venir par Anne-Marie Trépanier

La formation « **Utilisation des drones en contexte agricole** » aura lieu le **12 novembre 2024**, de 9 h 30 à 16 h, à la salle de conférences de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, à **Rouyn-Noranda**. Vous vous intéressez aux nouvelles technologies offertes dans le monde agricole? Vous désirez intégrer l'utilisation de drone à votre ferme, ou vous êtes simplement curieux d'en savoir plus? Cette formation est pour vous! Le formateur vous offrira une formation sur le pilotage de drones, qui réside non seulement dans l'acquisition de connaissances théoriques, mais aussi dans la capacité à appliquer ces connaissances dans le monde réel. Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet suivant : <https://lepointdevente.com/billets/droneagricole> ou contactez Dominique Boutin au 819 762-0833, poste 4319.

La formation « **Coût de revient en production agricole de proximité et vente aux détaillants** » se tiendra le **4 novembre 2024**, de 8 h 30 à 11 h 30, à la salle de conférences de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, à **Rouyn-Noranda**, et de 13 h 15 à 16 h 15, à la salle de conférences de la MRC d'Abitibi-Ouest, à **La Sarre**. Vous vous êtes toujours demandé à quel prix vous devriez vendre vos produits? C'est le moment d'en apprendre sur ce sujet! La formation sera accompagnée d'outils de calculs et de registres suggérés pour bien démarrer dans cette avenue. Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet suivant : <https://lepointdevente.com/billets/coutetmarge> ou contactez Dominique Boutin au 819 762-0833, poste 4319.

Initiatives en lien avec la sécheresse et les feux de forêt de 2023

par Martine Delage

Le MAPAQ a annoncé, le 1^{er} août dernier, l'**Initiative ministérielle pour limiter les impacts des aléas climatiques survenus en Abitibi en 2023 et combler les besoins alimentaires des bovins, des ovins, des alpagas et des caprins**. Les producteurs visés peuvent déposer des demandes de compensations financières auprès du MAPAQ. Extrait du texte de l'initiative :

Objectif

Combler en partie les coûts exceptionnels en matière d'alimentation animale et les pertes de liquidités occasionnées par les aléas climatiques survenus dans plusieurs municipalités

régionales de comté (MRC) de l'Abitibi et une partie limitrophe du territoire du gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, notamment la sécheresse, le gel et les feux de forêt.

Demandeurs admissibles

Sont admissibles les **exploitations agricoles** situées dans l'un des territoires suivants : la MRC de Rouyn-Noranda; la MRC d'Abitibi-Ouest; la MRC d'Abitibi; la MRC de La Vallée-de-l'Or; le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

Projets admissibles

Pour être admissibles, les projets doivent respecter les conditions suivantes :

- Viser l'une de ces productions : laitière, bovins de boucherie, bouvillons d'abattage, ovine, caprine, alpagas;
- Démontrer des achats supplémentaires de **fourrages** ou de semences fourragères en déposant une ou des factures payées pour ces dépenses entre le 1^{er} juin 2023 et le 1^{er} juin 2024;
- Avoir préalablement, auprès d'**Attestra**, fait la mise à jour de ses inventaires d'animaux inscrits (nombre de **têtes** et date de naissance) au 1^{er} juin 2023.

Paramètres d'aide financière	Par type d'animal	
	Vaches de boucherie, vaches laitières, bouvillons d'abattage	Brebis, chèvres et femelles alpagas
Montant par tête admissible	150 \$/tête	20 \$/tête
Montant minimal d'aide accordé	2 250 \$	300 \$
Montant maximal d'aide accordé	50 000 \$ par demandeur pendant la durée de l' Initiative	

Pour obtenir plus d'information ou de l'accompagnement, contactez : **Mathieu Laplante, agronome au MAPAQ régional, au 819 763-3287, poste 4573, ou à mathieu.laplante@mapaq.gouv.qc.ca**. Vous pouvez également consulter le site Internet suivant : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/aide-financiere/initiative-ministerielle-impacts-climatiques-abitibi>

Avez-vous adressé votre demande? Avez-vous pris le temps de vérifier votre admissibilité? Si vous êtes dans une MRC et une production admissible, il est important de vous informer! Le formulaire à remplir est très simple. Les documents doivent être envoyés **au plus tard le 30 novembre 2024**.

Notre Union a 100 ans, venez célébrer avec nous!

par Martine Delage

Inscrivez la date du 22 novembre à votre agenda! Producteurs et productrices agricoles, partenaires, fournisseurs, employés des ministères, élus et intervenants, vous êtes invités à notre assemblée générale annuelle. Nous soulignerons en grand l'histoire de notre organisation! Au menu de la journée :

- Assemblée générale annuelle en avant-midi;
- Dîner aux saveurs régionales;
- Allocution de Paul Doyon, premier vice-président général de l'UPA;
- Conférence historique sur la Fédération;
- Panel d'échanges sur les réalisations de la Fédération;
- Court-métrage « Habiter la terre »;
- Cocktail de réseautage avec une superbe exposition sur les 100 ans de l'Union!



Le tout se tiendra à l'Hôtel Albert de Rouyn-Noranda, le **22 novembre 2024, de 9 h 30 à 16 h**. Une infolettre vous sera envoyée dans laquelle se trouvera le lien d'inscription à l'AGA. Vous pouvez également contacter Dominique Boutin au 819 762-0833, poste 4319. Ce sera un plaisir d'échanger avec vous lors de cette activité!

Élection à la vice-présidence de la Fédération par Martine Delage

Le conseil d'administration vous informe que la période de mise en nomination au poste de vice-président de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue a débuté le 29 août 2024, à la mise en place du comité de mise en nomination, pour se terminer **le 7 novembre 2024 à minuit**. Selon la procédure de mise en candidature, le vice-président est élu par l'assemblée générale annuelle pour un mandat de deux ans.

Pour être admissible au poste de vice-président, chaque candidat ou candidate doit :

- à la date de la fermeture des mises en nomination, être membre* d'un syndicat local affilié à la Fédération, selon les règlements en vigueur dans lesdits syndicats;
- être sans arriérages dans le paiement de sa cotisation;
- remplir et signer le formulaire de mise en nomination, disponible sur notre site Internet au www.abitibi-temiscamingue.upa.qc.ca/producteur ou sur demande à la Fédération à abitibi-temiscamingue@upa.qc.ca ou au 819 762-0833, poste 4319;
- être appuyé de cinq membres en règle de l'un ou l'autre des syndicats locaux affiliés à la Fédération;
- remettre, par le moyen qu'il juge opportun, sa mise en candidature, quinze jours, sans exclusion, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Fédération, à l'adresse suivante : **Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue, COMITÉ DE MISE EN NOMINATION**, 970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5.

Le formulaire de mise en nomination doit être retourné au comité de mise en nomination, formé de trois administrateurs, **au plus tard, le 7 novembre à minuit**. Le comité vérifie alors l'admissibilité du candidat ou de la candidate. Si plusieurs nominations étaient reçues, les délégués régionaux auraient à choisir leur représentant, par vote, lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 22 novembre.

**Définition de membre : Peut être membre du syndicat, à condition qu'elle signe une demande d'adhésion, toute personne répondant à la définition de producteur agricole au sens de la Loi sur les producteurs agricoles (L.R.Q. c. P-28) et dont le domicile est situé sur un lieu d'exploitation dans le territoire du syndicat ou, à défaut, dont le principal site d'exploitation est situé dans le territoire du syndicat. L'adhésion au syndicat entraîne l'adhésion à l'UPA.*

Journée laitière 2024 par Luc Charest

Les producteurs et productrices de lait, ainsi que les intervenants régionaux, sont invités à la Journée laitière qui se tiendra le 5 novembre prochain, à la salle Témabex de Rouyn-Noranda. Les choix de conférences énumérés ci-dessous sauront vous aider à aller de l'avant dans vos réflexions sur les prises de décisions économiques, pratiques et humaines :



Les
Producteurs
de lait
d'Abitibi-Témiscamingue

- Luc Gagné, conseiller en gestion du Groupement de gestion agricole de l'Ontario, présentera sa conférence intitulée « *Garantie vs Projet rentable vs Endettement* »;
- Fred Martineau, copropriétaire de la Ferme Champagne et Frères, présentera ses expériences dans la conférence « *À l'aube d'un projet? La préparation avant tout!* »;
- D^{re} Virginie Filteau, vétérinaire chez Vétoquinol Canada, présentera « *La santé du troupeau passe par la prévention* »;
- « *Leadership et résilience en agriculture* » sera le sujet de Nathalie Tremblay, conseillère, Alliée de votre réussite inc.;
- Capsule sur la santé et sécurité au travail, avec Linda Lavoie, Centre d'emploi agricole de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue;
- Michel Robert, président des Producteurs de lait d'Abitibi-Témiscamingue, fera le point sur les derniers développements de l'actualité laitière régionale, provinciale et nationale.

Inscrivez-vous avant le **30 octobre 2024**, idéalement en ligne, en vous rendant sur le site Internet suivant : <https://lepointdevente.com/billets/journeelaitiere2024>. Vous pouvez également vous inscrire auprès de Dominique Boutin, au 819 762-0833, poste 4319.

Le bon réflexe d'un producteur protège Nédélec par David Prince

Un producteur agricole de Nédélec, au Témiscamingue, a contacté la fédération régionale de l'UPA, au début septembre, pour partager son inquiétude au sujet du changement d'un règlement municipal dans sa municipalité. Selon lui, celui-ci menaçait l'intégrité du territoire agricole de la municipalité.

Après vérification, le nouveau règlement sur les usages conditionnels de la municipalité était effectivement inquiétant.

En moins d'une semaine, la fédération régionale et le Syndicat local de l'UPA du Témiscamingue se sont mobilisés. Quelques producteurs de Nédélec et du Syndicat local ont participé au conseil municipal. Ceux-ci ont questionné les élus de la municipalité, qui devaient adopter le règlement lors de cette séance du conseil.

Les élus de Nédélec ont rapidement consenti à ne pas adopter le règlement et à le retravailler avec la MRC de Témiscamingue, qui l'avait rédigé. Les

élus se sont aussi engagés à consulter l'UPA avant de présenter la prochaine mouture de leur règlement sur les usages conditionnels.

L'exemple de Nédélec prouve que les producteurs agricoles ont du pouvoir et peuvent faire changer les choses. Si vous avez connaissance d'une situation qui affecte les producteurs agricoles, le bon réflexe est évidemment de contacter la fédération régionale de l'UPA ou votre syndicat local.

Le froid et la pluie n'arrêtent pas les amateurs d'agriculture

par David Prince

La fédération régionale de l'UPA tenait sa 20^e journée Portes ouvertes Mangeons local, le 8 septembre dernier, à la Ferme Abitibienne de Palmarolle. La pluie, le vent et le froid n'ont pas empêché 1 120 courageux de passer un agréable moment et d'en apprendre plus sur la production ovine. L'UPA avait axé sa publicité sur le fait que l'événement avait lieu en grande partie à l'intérieur, ce qui a sans aucun doute rassuré plusieurs personnes.



Sur place, les moutons ont volé la vedette. Certains visiteurs ont même pu assister à un agnelage en direct. Les propriétaires Bruno Lemieux et Émilie Mainville, et leurs amis, ont passé la journée à parler de leur entreprise et de la production d'agneaux. L'objectif

informatif en lien avec les Portes ouvertes a été amplement rempli.

100^e de l'UPA

Cette année, les Portes ouvertes avaient un cachet spécial puisque nous en avons profité pour souligner le 100^e anniversaire de l'Union des producteurs agricoles.

Chaque syndicat local de la région avait préparé une présentation sur l'histoire de l'agriculture de sa MRC. Plusieurs producteurs se sont impliqués dans les derniers mois pour présenter leur ferme ou l'histoire de l'agriculture dans leur territoire. L'ancien ministre de l'Agriculture, François Gendron, a notamment participé pour le volet Abitibi-Ouest.

Comme chaque année, les visiteurs ont pu manger gratuitement des épis de maïs (qui provenaient de la Ferme des Pics pour cette édition), ainsi que du lait au chocolat, commandité par Les Producteurs de lait d'Abitibi-Témiscamingue et Boréalait. Plusieurs kiosques de produits régionaux étaient également sur place. Malheureusement, le mauvais temps a sans aucun doute réduit les ventes des



producteurs puisque leurs kiosques étaient situés à l'extérieur.

Le Syndicat de la relève agricole d'Abitibi-Témiscamingue (SRAAT) y tenait aussi son BBQ annuel, une activité de financement importante pour le SRAAT.

La Ferme Abitibienne a connu un bon succès avec ses mini-burgers d'agneaux et ses saucisses sur bâtons. Les visiteurs étaient friands de découvertes. Les retombées pour les produits locaux iront bien au-delà de la journée du 8 septembre.

Nous tenons à souligner l'implication de la trentaine de bénévoles qui ont fait de cette journée un succès. Certains n'ont pas eu des conditions faciles avec la météo, mais ils sont restés fidèles au poste!

Règles de sécurité pour les utilisateurs de quad

par la Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec souhaite rappeler aux utilisateurs de Quad quelques règles de sécurité quant aux utilisateurs qui circulent sur des terrains privés. Une personne de moins de 16 ans ne peut circuler sur un sentier, une route, une terre publique ou une terre privée appartenant à une municipalité.

Cependant, il a le droit de circuler, sans la surveillance d'un adulte, sur le terrain privé familial. Toutefois, à tout autre endroit, par exemple, une terre agricole appartenant à une tierce personne, qui en donne l'autorisation, celui-ci doit obligatoirement obtenir l'autorisation d'un parent et être accompagné par une personne majeure autorisée à conduire un véhicule hors route,

circulant à une distance permettant de lui porter rapidement secours en cas d'accident ou de difficulté. Le mineur, ainsi que l'adulte, qui permet ou tolère la situation, sont passibles d'une amende de 450 \$.

Rappelons que la *Loi sur les véhicules hors route* prévoit que les utilisateurs de ces véhicules ne peuvent circuler sur des propriétés privées sans autorisation préalable des propriétaires. Ainsi, la Sûreté du Québec demande aux amateurs de véhicules hors route de ne pas circuler sur les propriétés privées sans autorisation, sans quoi ils s'exposent à une amende de 350 \$. Avant d'utiliser votre Quad, assurez-vous non seulement que toutes les composantes de celui-ci

soient en bon état de marche, mais assurez-vous de porter de bons accessoires de protection. Le casque et les vêtements sont les seules protections sur lesquelles le quadiste peut compter pour éviter des blessures ou en réduire la gravité en cas d'accident ou de chute. N'oubliez pas que l'utilisation des terrains privés à des fins récréatives génère parfois des plaintes de bruits et nuit à la quiétude du voisinage. Soyez prudents et courtois, que ce soit en sentier ou hors sentier.



CETTE ANNÉE, JE PARTICIPE À L'AGA DE MON SYNDICAT LOCAL




- Abitibi - 24 octobre à Amos**
Souper à 18 h au restaurant St-Hubert, AGA à 20 h à l'Hôtel des Eskers
- Rouyn-Noranda - 30 octobre à Rouyn-Noranda**
Dîner à 12 h, suivi de l'AGA à 13 h, au bureau de l'UPA
- Témiscamingue - 6 novembre à Saint-Bruno-de-Guigues**
Cocktail à 18 h 30, suivi de l'AGA à 19 h 30, au Club de l'Âge d'Or
- Vallée-de-l'Or - 8 novembre à Val-d'Or**
Cocktail du président à 10 h, dîner à 11 h 45, suivis de l'AGA à 12 h 45, Chez Vic
- Abitibi-Ouest - 11 novembre à La Sarre**
AGA à 10 h, suivi d'un brunch au Boston Pizza à 12 h, au Motel Villa mon repos

AVIS AUX LECTEURS ET LECTRICES :

Lorsque des publicités sont insérées dans ce journal, elles sont payées par le promoteur. L'UPA accepte, sans égard au contenu.